

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication (DETEC)
3003 Berne

*Envoi par courriel :
verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch*

Réf. : 25_COU_1104

Lausanne, le 12 mars 2025

Consultation fédérale sur l'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques (modification de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a examiné avec attention la consultation sur l'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques et vous remercie de l'avoir consulté.

Le Conseil d'Etat est favorable au projet visant à modifier l'OPIE afin de simplifier les différentes procédures que cela soit pour l'inscription sur le plan sectoriel ou pour l'absence d'approbation des plans pour des travaux de minime importance.

D'autre part, le Conseil d'Etat soutient également dans son ensemble la prise de position commune de l'EnDK-DTAP.

Cependant, le Conseil d'Etat tient à souligner que, tout comme dans la prise de position commune de l'EnDK-DTAP, dans le cadre d'exceptions de la procédure d'approbation des plans (art. 9a, al. 1 et 3) il est important de prendre en compte l'ensemble des biotopes digne de protection (objets couverts par l'art. 18 LPN) sachant que dans le Canton de Vaud de nombreux aménagements en faveur des batraciens ont été aménagés au pied des pylones.

En annexe, le Conseil d'Etat vous transmet par ailleurs ses commentaires par article.

En vous remerciant d'avoir consulté le Canton de Vaud, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos sincères salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER.



Christelle Luisier Brodard



Michel Staffoni

Annexe mentionnée

Copies

- **OAE**
- **DGE**